

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

La Présidente de Limoges Métropole

du 24 octobre 2025

Pourrait déléguer la signature à **M. Jean-Luc MAZEAU** Directeur général adjoint des services, et Responsable du Pôle proximité et environnement et à **Mme Marie CROUZOLON**, Directrice

N° 27442

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-33

La délibération n°12 du 27 avril 2025 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui entraîne délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOLON assure les fonctions de Directrice du pôle de l'eau et des espaces naturels au sein de Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle proximité et environnement.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle proximité et environnement.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel APOCOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle proximité et environnement.
- Ordres de mission (et tous les documents à y rapporter) concernant les agents du Pôle proximité et environnement, dérivés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 2 : En l'absence de M. Jean-Luc MAZEAU, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exécution des ordres des missions (et des documents à y rapporter), à Mme Marie CROUZOLON à compter du lundi 27 octobre 2025 jusqu'au lundi 30 novembre 2025 inclus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'article n°20420 du 18 août 2025.


ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Mazeau, DGS et Responsable du Pôle proximité et environnement à Mme Crouzoulon, Directrice

1 DOCUMENT - Publié le 24 Octobre 2025

Arrêté

 27442.pdf
(.pdf, 152,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER

